MILLER THOMSON SENCRL

1000, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST
BUREAU 3700

MONTRÉAL (QC) H3B 4W5
CANADA

TÉL. 514.875.5210 **TÉLÉC.** 514.875.4308

MILLERTHOMSON.COM

Le 16 décembre 2016

Me Louise Tremblay Ligne directe: 514.871.5476 Itremblay@millerthomson.com

PAR SDE ET PAR COURRIER

Me Véronique Dubois Secrétaire RÉGIE DE L'ÉNERGIE 800, Place Victoria - Bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET:

3^{ième} Demande ré-amendée de Gazifère Inc. pour la fermeture réglementaire de ses livres pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, demande de fixation du taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire pour l'année témoin 2018, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande de modification des tarifs de

Gazifère Inc. à compter du 1^{er} janvier 2017 Dossier de la Régie : R-3969-2016 (Phase 2)

Notre dossier: 111216.0086

Chère consoeur,

Suite à la vôtre du 3 novembre 2016, nous vous transmettons les informations demandées relativement à la planification de l'audience pour l'examen de la phase 2 du dossier mentionné en titre.

Nous prévoyons que la preuve de Gazifère sera d'une durée approximative de deux heures. Elle sera présentée par les témoins suivants.

AUDITION À HUIT CLOS

<u>Jean-Benoît Trahan et Julie-Christine Lacombe</u> (SPEDE-volet confidentiel)

Gazifère ne prévoit pas présenter de preuve à l'audience au sujet du SPEDE et s'en remettra à la preuve documentaire déposée au dossier. Cependant, s'il advenait que la Régie souhaite poser des questions sur la stratégie d'achat proposée, Gazifère propose que ce sujet soit traité en fin de journée le 17 janvier ou comme premier sujet le 18 janvier. Si les intervenants ont des questions sur le SPEDE, volet non confidentiel, elles pourront être traitées dans le cadre du panel portant sur le coût de service.

VANCOUVER CALGARY EDMONTON SASKATOON REGINA LONDON KITCHENER-WATERLOO GUELPH TORONTO MARKHAM MONTRÉAL

À ce stade-ci, nous ne prévoyons pas faire d'argumentation sur la portion confidentielle de la preuve relative au SPEDE. Si cela devait s'avérer nécessaire suite à des questions soulevées par la Régie, notre argumentation ne devrait pas excéder cinq minutes.

AUDITION PUBLIQUE

<u>Panel composé de Lise Meloche, Jean-Benoît Trahan, Mohamed Chebaro, Sylvain Groulx, Mireille Boucher-Martin et Benoît Lauzon</u> (Plan d'approvisionnement, coût de service et SPEDE-volet non confidentiel)

Nous prévoyons une heure pour la présentation de la preuve de Gazifère.

<u>Panel composé de Jean-Benoît Trahan, Brandon So et Anton Kacicnik</u> (Allocation des coûts entre les tarifs et stratégie tarifaire)

Nous prévoyons 45 minutes pour la présentation de la preuve de Gazifère.

<u>Panel composé de Jean-Benoît Trahan, Julie-Christine Lacombe et François Boulanger</u> (PGEÉ)

Nous prévoyons 10 minutes pour la présentation de la preuve de Gazifère.

Tous les témoins témoigneront à titre de témoins ordinaires.

À ce stade-ci, nous estimons à 5 minutes le contre-interrogatoire de chacun des intervenants et à 40 minutes le temps requis pour notre argumentation.

Nous n'entendons pas soulever de moyens préliminaires à l'audience.

Veuillez noter que notre cliente n'entend pas requérir la présence à l'audience des représentants de Mercer (Benedict O. Ukonga et Isabelle Fournier) ainsi que de Monsieur Larry Kennedy. Nous déposons des affidavits au dossier aux fins d'adoption et de dépôt de la preuve documentaire qui relève de ces personnes (Pièces GI-18, Document 1.2, et GI-28, Documents 2.1 et 2.2).

Par ailleurs, dans la mesure où cela est possible, Gazifère n'entend pas requérir du temps d'audience pour l'adoption de la preuve écrite déjà versée au dossier. Nous prévoyons déposer des affidavits attestant de la véracité des faits mentionnés dans cette preuve, tel que le permet l'article 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON sencrI

Louise Tremblay LT/ld

c.c. procureurs des intervenants (par courriel)